

## Pour accéder à la Cité de l'espace :

- Les visiteurs âgés de plus de 16 ans doivent présenter un pass vaccinal (Qr code papier ou numérique)
- Les enfants de 12 à 15 ans doivent présenter un pass sanitaire
- Aucun document n'est exigé pour les enfants de moins de 12 ans

### Informations sur le pass vaccinal :

Tous les visiteurs âgés de plus de 16 ans doivent présenter un pass vaccinal, c'est à dire remplir un de ces 3 critères:

- Être totalement vacciné (dose de rappel comprise pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois).
- Présenter un certificat de rétablissement au Covid 19 datant de 11 jours et de moins de 6 mois.
- Présenter un certificat de contre-indication à la vaccination délivré par le médecin traitant.

### Informations sur le pass sanitaire:

Tous les visiteurs à partir de 12 ans et 2 mois doivent présenter un pass sanitaire valide (QR code papier ou numérique) c'est-à-dire remplir un de ces 3 critères :

- Être totalement vacciné
- Présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h . Les auto-tests ne sont pas valides.
- Présenter un certificat de rétablissement au Covid 19 datant de 11 jours et de moins de 6 mois.

Il n'y a pas de centre de dépistage à l'entrée de la Cité de l'espace

Afin de faciliter les opérations de contrôle, nous vous remercions:

- de télécharger l'application TousAntiCovid
- d'ouvrir l'application avant de vous présenter au poste de contrôle.

*Plus d'informations sur le Pass sanitaire sur le site officiel du Gouvernement.*

En cas d'absence de QR-code ou de pass sanitaire non valide, l'accès vous sera refusé.

La capacité d'accueil de la Cité de l'espace n'est pas limitée.

## Pour accéder au Musée d'Histoire Naturelle de Toulouse :

### Pass vaccinal

- Conformément aux dispositions légales en vigueur, un pass vaccinal doit être présenté pour toute personne de 16 ans et plus. Le pass sanitaire demeure en vigueur pour les mineurs âgés de 12 à 15 ans.
- Le masque est obligatoire à partir de 6 ans.

N'hésitez pas à consulter régulièrement notre site Internet afin d'être informés des modalités d'application de ces nouvelles règles sanitaires.

**Pour plus d'informations : [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)**

## Pour les visites guidées de Toulouse:

A ce jour, aucune consigne particulière n'est demandée quand la visite se fait en extérieur. Seul l'accès au cloître ( facultatif) à l'intérieur des Jacobins fait l'objet d'un contrôle du Pass Sanitaire.

La visite pourra s'effectuer sans problème sans rentrer dans le cloître

## Pour l'accueil à l'hébergement « Le Relais des 4 vents »:

Le pass sanitaire n'est pas demandé

Lors des 3 séjours, uniquement votre groupe présent sur place.

Recommandations et protocole dans le centre : lavage régulier des mains, port du masque obligatoire en dehors des chambres et des douches, aération régulières des parties communes.